Affichage le 21 DEC. 2017

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE n°2017-132

L'an deux mille dix-sept, le 19 décembre à 18 h 30

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 décembre 2017

Nombre de délégués :
- ☐ en exercice : 31
- ☐ présents : 22
- ☐ votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. François BOISSERIE, M. Francis LATRONCHE, M. Michel ANDRIEUX, M. Francis DELORT, M. Jean-Christophe MERILHOU, M. Pierre ROUX, Mme Marie-Françoise DUVERGER, Mme Monique PLAZZI, M. André DUBOIS, Mme Catherine L'OFFICIAL, M. Laurent GORYL, Mme Michèle ROY, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Annie ARNAUD, Mme Sylvie COLETTE, , M. Edmond LAGORCE et M. Pierre DAVID conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, Mme Justine McCOMISH LORAIN, M. Hugues AUVILLE, M. Hervé FORESTIER, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Gilles DELANGE, Mme Maryline VERGNE et Mme Valérie Isabelle BONIN.

Pierre-Louis PUYGRENIER donne pouvoir à Pierre DAVID
Justine McCOMISH LORAIN donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Hugues AUVILLE donne pouvoir à François BOISSERIE
Pierre MILLET LACOMBE donne pouvoir à Jean-Claude DUPUY
Gilles DELANGE donne pouvoir à Francis LATRONCHE
Maryline VERGNE donne pouvoir à Francis DELORT
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE

SECRETAIRE : Mme Monique PLAZZI

OBJET :

Complexe Villa Sport

Tarifs applicable au 1er janvier 2018

Rapporteur : Laurent GORYL

Vu l'article 23 du contrat de délégation de service public pour l'exploitation du complexe Villasport par lequel « sur proposition du délégataire, les tarifs font l'objet d'une indexation à chaque échéance annuelle, et pour la première fois au 1er janvier 2018 » ;

Considérant que les propositions tarifaires du délégataire ont été soumises à la Commission Jeunesse et Sports qui s'est réunie le 6 novembre 2017 ;

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** les tarifs ci-après à compter du 1er janvier 2018 :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20171219-DC2017710267-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le 21 DEC. 2017

GRILLE TARIFAIRE - A compter du 1er janvier 2018

Non Résidents CCPSY	Tarifs en € TTC (sur la base d'une TVA à 20%)
Entrées unitaires Espace aquatique	
Adulte (16 ans et +)	5,00
Enfant (de 3 à 15 ans)	4,00
Enfant (moins de 3 ans)	Gratuit
Centres de loisirs	4,50
Abonnements Espace aquatique	
Adultes (16 ans et +) carnet de 10	45,00
Enfant carnet de 10 (de 3 à 15 ans)	36,00
Pass Famille 4 personnes dont 2 adultes	16,00
Résidents CCPSY	
Entrées unitaires Espace aquatique	
Adulte (16 ans et +)	4,00
Enfant (de 3 à 15 ans)	3,00
Enfant (moins de 3 ans)	Gratuit
Centres de loisirs	2,50
Abonnements Espace aquatique	
Adultes (16 ans et +) carnet de 10	36,00
Enfant carnet de 10 (de 3 à 15 ans)	27,00
Pass Famille 4 personnes dont 2 adultes	12,00

ACCES ESPACE AQUATIQUE	
1 entrée centre de loisirs + kermesse	5,00
Entrée événementielle	de 10 à 40 €
Anniversaire	100,00
Anniversaire - enfant supplémentaire	10,00
Carte perdue	2,00
Sport Academy - 1 semaine	300,00
ACCES ESPACE AQUATIQUE / CARDIO	
1 entrée aquatique et cardio-training	10,00
ACCES ESPACE BIEN-ETRE / CARDIO	
1 entrée bien-être	12,00
10 entrée bien-être	108,00
1 entrée bien-être duo	22,00
ACCES ESPACE AQUATIQUE + BIEN-ÊTRE + FITNESS	
1 entrée aquatique, bien-être et cardio-training	16,00

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20171219-DC2017710267-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le 21 DEC. 2017

PASS ACTIVITES	
1 séance Basic	12,00
10 séances Basic ou stage de natation	108,00
Pass-trimestre aquafitness - Basic	115,00
Pass-annuel aquafitness - Basic	350,00
1 séance Premium	16,00
10 séances Premium	145,00
Stage vacances - 5 séances	60,00
Offre privilège	49,00
Pass-annuel natation ou kid's mania	235,00
ABONNEMENTS	
Aquatique et forme - Trimestriel	
Classic	72,00
Liberté	114,00
Essential	170,00
Ludiboo	50,00
Aquatique et forme - semestriel	
Excellence	426,00
Aquatique et forme - Annuel	
Classic	216,00
Liberté	342,00
Essential	510,00
Excellence	672,00
Ludiboo	150,00
Kid's Mania	310,00
Aquatique et forme et bien-être - Annuel	
Liberté	486,00
Essential	654,00
Excellence	816,00
Objectif santé - Vivre mieux (8 semaine)	
Liberté	250,00
Encadré	250,00
Encadré avec option bien-être	350,00
Produits de la vente	
Boutique	-
Distributeurs	-
Tourisme d'affaires	-
Recettes en contrepartie des contraintes de service public (CSP)	
Scolaires 1er degré CCPSY (tarif par créneau 1e degré avec 2 classes simultanées)	62,00
Mise à disposition MNS	18,00
Créneaux CSP clubs et associations (*) : Coût de la Ligne de Nage Horaire (*) et péri-scolaire	34,00
Mise à disposition de l'Autorité Délégante	3 300,00

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20171219-DC2017710267-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Affichage le 21 DEC. 2017

Autres recettes scolaires et associatives (hors créneaux réservés pour contraintes de service public)	
Scolaires 2nd degré CCPSY (tarif par créneau 2nd degré avec 2 classes simultanées)	62,00
Scolaires 1er degré extérieurs (tarif par créneau 1e degré avec 2 classes simultanées)	62,00
Scolaires 2nd degré extérieurs (tarif par créneau 2nd degré avec 2 classes simultanées)	62,00
Mise à disposition MNS	17,00
Clubs et associations : facturation aux clubs et associations, pour les locations de LnH (Lignes	34,00
1 heure bassin polyvalent	140,00
1 heure bassin d'apprentissage	90,00
1 heure bassin ludique extérieur	90,00
1 heure salle GHM - récurrent	11,00
1 heure salle GHM - évènementiel	22,00
1 heure salle de judo - récurrent	11,00
1 heure salle de judo - évènementiel	22,00
1 heure salle de lutte - récurrent	11,00
1 heure salle de lutte - évènementiel	22,00
1 heure salle polyvalente - récurrent	28,00
1 heure salle polyvalente - évènementiel	56,00
Associations ou clubs - 1 heure de fitness ou aquafitness	150,00
Location halle aquatique - journée	1 650,00
Location salle polyvalente - journée	1 650,00
Privatisation espace Bien etre (base 10 pers) - 20 € / personne supplémentaire	250,00
Location equipement complet	3 300,00
Créneau EPHAD	41,00
Formation BNSSA	240,00
1 heure de prestation pédagogique - fitness ou aquatique	30,00

- **autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,
Le Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-YRIEIX (HAUTE-VIENNE)

D. BOISSERIE

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20171219-DC2017710267-DE
Date de télétransmission : 21/12/2017
Date de réception préfecture : 21/12/2017

Le Président :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.